Etat d'avancement des réflexions sur l'aménagement de l'entrée Est Intérêt communautaire du projet et études à lancer

Rapporteur: M. Le Président

1. Rappels

D'un projet de ZAC à vocation industrielle...

Le projet de Zone d'Activité Economique (ZAE) dit "Les Andiers", correspondant au projet d'extension de la Zone Industrielle de BTC a été reconnu d'intérêt communautaire par le Conseil de Communauté du 14 septembre.

La délibération du Conseil du 14 septembre précise que d'autres projets de ZAE sont susceptibles d'être reconnues d'intérêt communautaire (IC) et ce, en fonction de leurs spécificités au regard des critères constitutifs de l'IC (effet structurant, taille, superficie minimale et disponibilité foncière, ou localisation).

à une approche globale de développement- aménagement de l'entrée Est de Besançon

Fin Août - début septembre 2001, le Président du syndicat BTC, Maire de Chalezeule a attiré l'attention de la Commission "économie" sur la nécessité d'intégrer le projet de ZAC commerciale (ZAC Chalezeule) à la réflexion de la CAGB en matière de développement et d'aménagement de ZAE d'intérêt communautaire, et plus largement en matière d'aménagement d'entrée de ville.

De nombreux projets et réflexions connexes en lien avec les déplacements urbains, la voirie, le développement commercial sont en gestation.

⇒ il convient donc de veiller et de s'assurer de la cohérence des aménagements suscités par l'ensemble des projets sur cette entrée Est de l'agglomération, et ce, dans un souci de développement économique équilibré.

C'est pourquoi, un Comité de Pilotage sur l'entrée Est a été mis en place, avec comme mission de mener la nécessaire approche globale sur ce secteur.

Ce comité s'est réuni à 2 reprises ; il vous est présenté en séance l'esquisse d'aménagement établie par l'AUDAB et issue des réflexions du comité.

2. ZAC "Les Andiers"

Objectifs :

Créer une ZAE:

- ouvrant 20 ha à la commercialisation, pour favoriser le développement et l'implantations de nouvelles activités
- dédiée aux activités industrielles et artisanales, et aux commerces de gros,
- proposant un haut niveau de services, notamment en transport-déplacement,
- participant à la requalification du secteur

Montage opérationnel :

La SEDD est mandatée par BTC pour la réalisation du dossier de création. Ce-dernier reste à affiner techniquement avant présentation pour approbation.

Une convention publique d'aménagement est envisageable pour finaliser sa création, en lien avec les communes de Thise et Chalezeule pour son inscription dans les documents d'urbanisme.

3. ZAC commerciale "Marnières-Chalezeule"

Objectifs :

Créer une ZAE à vocation commerciale:

- Ouvrant 15 nouveaux hectares à la commercialisation, pour favoriser le développement et l'implantation de nouveaux équipements commerciaux sur les communes de Thise et Chalezeule
- **Effet structurant** de requalification de l'entrée EST, dans la mesure où son périmètre engloberait la ZAC actuelle des Marnières, la RN 83 et une partie de BTC,
- Dont la localisation participe au développement équilibré des équipements commerciaux sur l'agglomération, selon les recommandations du SOCA.

Montage pré-opérationnel

Un groupe de travail intégrant les principaux propriétaires fonciers sur le périmètre de projet a été constitué suite aux contacts pris par Vincent FUSTER.

L'intérêt manifesté par ces partenaires potentiels rend envisageable une maîtrise d'ouvrage publique sous convention publique d'aménagement liée à des protocoles de partenariats avec les propriétaires fonciers disposés à participer financièrement à la réalisation des équipements publics.

Suites à donner au projet :

- Faire un bilan foncier précis sur la base d'un premier travail réalisé par l'Agence foncière du Doubs permettant d'arrêter un périmètre,
- ❖ Ce périmètre doit être reconnu d'intérêt communautaire par la C.A.G.B.
- Déterminer une première évaluation du coût de réalisation de cet aménagement en lançant les études de faisabilité qui permettront ainsi de préciser le périmètre de l'éventuelle ZAC communautaire à créer,
- Engager une réflexion sur le processus opérationnel à mettre en place et préparer la trame des conventions préalables définissant la participation financière des constructeurs au coût d'équipement de la zone,

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- valide le périmètre de projet, ainsi que le principe de l'intérêt communautaire du projet afin de lancer les études de faisabilité et d'impact préalables à la création de ZAC.
- autorise le Président à lancer toute procédure, à signer tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Pour extrait conforme,

Le Président